S'agit-il des lots d'ordre secondaire? Chaque numéro sortant gagne dans chaque série. Mais vous aurez beau multiplier ces explications, le public des joueurs n'entend rien; il n'en fait qu'à sa tête.

Il y a donc pour lui de bons et de mauvais billets ; outre que certaines séries sont populaires, vous ne ferez jamais croire aux spéculateurs que des numéros où les chiffres se répètent, le numéro 111101, par exemple, aient chance de sortir. On ne le paierait pas cinquante centimes celui-là. Le hasard est pourtant un grand *maigre*, comme disent les rapins, et il n'y a pas de raison pour que la roue n'amène les combinaisons les plus imprévues.

Depuis quelques jours, cependant, cet agiotage languit. C'est qu'en effet des rumeurs inquiétantes se sont répandues : on raconte que des quantités de billets faux auraient été jetées dans la circulation. En France, les risques sont rares : beaucoup d'entre nous ont pris leurs billets, soit dans les bureaux de tabac, soit chez les percepteurs qui les tenaient de la source même, et, dans ce cas, la fraude n'est pas à craindre.

Mais on affirme qu'à l'étranger, en Belgique notamment, le pays classique de la contrefaçon, les billets faux abondent, et qu'un certain nombre de ces traîtres ont franchi la frontière sans tambour ni trompette. Entre nous, je crois qu'il y a là une assez forte dose d'exagération. Sans parler des pénalités redoutables qu'encourent les fraudeurs, la contre-façon elle-même n'est pas si facile qu'on pourrait être tenté de le croire. Les billets sont imprimés avec des encres de couleur différente, dont l'Imprimerie nationale garde le secret ; il y a un timbre humide, enfin la souche.

Quoi qu'il en soit, qu'arriverait-il si deux gagnants se présentaient pour toucher le même lot ? S'il ne s'agissait que d'un certain nombre de kilogrammes de mastic, d'un choix d'irrigateurs perfectionnés ou de pierres de taille, la compétition ne serait pas sans doute passionnée. Mais qu'un des gros lots soit en jeu, comment régler le différend ?

Il résulte d'arrêts de la cour de Paris que, dans un tel cas, c'est le comité responsable de la loterie qui doit déterminer quel est le billet valable. Si la fraude ne peut pas être constatée, les deux compétiteurs doivent être payés. Il y a un précédent de ce genre : à la loterie du lingot d'or, le lot de cinquante mille fr. a dû être soldé deux fois.

Voici d'ailleurs le texte de l'arrêt de la cour :

LOTERIE. — NUMÉROS DOUBLES. — RESPONSABILITÉ

Lorsque, après le tirage d'une loterie, il est représenté plusieurs billets portant un même numéro gagnant, la prime est due en totalité à chacun des porteurs de ces billets semblables. C'est à tort que l'administration de la loterie prétendrait, au cas où elle ne conteste et ne peut contester la sincérité d'aucun des billets représentés, que la prime ne peut être délivrée qu'une fois et seulement au porteur dont le billet s'adapte, dans le registre rapporté par elle, à la souche portant le même numéro.

(Cour de Paris, 18 mars 1853.)

On ajoute qu'une somme considérable a été mise de côté par le comité de loterie dans le but de parer aux frais que nécessiteront les procès à venir.

Mais rassurons-nous. Il y a eu plusieurs loteries sous l'empire, et les réclamations ont été rares. Il est vrai qu'il n'y avait pas 12 millions de billets émis, ni 10,000 lots à gagner. C'est la première fois depuis bien longtemps qu'une loterie excite des convoitises aussi universelles. Je ne voudrais pas appeler sur les têtes des agrioteurs les foudres de la justice. La situation est exceptionnelle ; elle justifie dans une certaine mesure ce qui se passe.

Reconnaissons toutefois que, régulièrement, il est interdit de vendre des billets à un taux supérieur à celui du prix officiel. Je ne suis donc pas étonné d'apprendre que certaines manœuvres ont éveillé l'attention de l'administration. Des procès-verbaux ont été dressés contre plusieurs marchands de tabac vendant des billets avec primes. L'avertissement suffira.

On était plus rigoureux autrefois. En 1850, le 21 décembre, une interpellation fut déposée sur le bureau de l'Assemblée législative au sujet de la loterie des lingots d'or :

»On ne se contente pas de jouer dans les limites de la loterie, disait-on au ministre de l'intérieur ; le jeu ne laisse pas emprisonner dans les bornes qu'on lui trace, il va plus loin. Savez-vous ce qu'on a fait il y a quelques jours ? Des billets de loterie du prix de 5 fr. ont été cotés publiquement à 5,50, 6, 6,50 et 7 fr. L'annonce en a été faite dans tous les journaux, publiquement, hautement, solennellement ; l'agiotage est sorti de la loterie. Il a crevé le masque de la bienfaisance dont il s'était couvert, et il s'est étalé avec éclat dans toutes vos rues, dans toutes vos places, dans tous vos journaux. Qu'avez-vous fait ? Qu'avez-vous dit ?

» Est-ce tout ? non ; les billets de la loterie lyonnaise, de la loterie du lingot du lingot d'or, ne se contentent plus du théâtre qu'on leur a donné ; ils vont plus loin, ils se glissent dans le commerce des denrées coloniales et deviennent les primes d'une concurrence immorale. »

L'Assemblée, après avoir repoussé l'ordre du jour pur et simple, vota un ordre du jour motivé, déposé par M. Renouard, et portant que l'Assemblée avait confiance dans la sollicitude du gouvernement. Un arrêté du préfet de police interdit ensuite toute vente publique et surtout l'exhibition d'écriteaux et d'enseignes annonçant la vente des billets de la loterie du lingot d'or au-dessus de leur prix d'émission.

Il est clair qu'aujourd'hui une rigueur extrême ne serait pas de mise. On peut, on doit considérer la loterie nationale comme un produit de l'Exposition, destiné à finir avec elle, et engendré par des circonstances qui ne se reproduiront pas. Il est fâcheux, sans doute, que des billets de la première série aient été vendus, s'il faut en croire le *Droit*, jusqu'à 25 francs pièce. Il est fâcheux qu'à Londres cette spéculation ait atteint des chiffres insensés. Mais nous touchons à la fin de cette période et les regrets seraient superflus.

D'après quelques journaux, le remède consisterait à hâter l'époque du tirage qui avait été primitivement annoncé pour le 15 décembre. Nos confrères n'ont pas pris garde à une considération d'un sérieux intérêt. Le commerce de Paris verrait avec déplaisir le tirage de la loterie précéder l'échéance des étrennes.

Il n'y a nulle raison de le mécontenter, à un moment où les affaires ont besoin d'être encouragées. Résignons-nous donc à attendre le mois de janvier pour le tirage de la loterie : il est probable que la date définitive sera fixée à cette époque.

Société industrielle du Nord de la France

Assemblée générale mensuelle du 29 octobre 1878

Présidence de M. A. WALLAERT.

M. Crépy, secrétaire du Conseil donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 juillet, qui est adopté.

M. le président informe l'Assemblée de la perte regrettable que vient de faire la Société par le décès de M. Constantin Descat, ancien député, ancien maire de Roubaix ; l'Assemblée s'associe aux regrets de M. le président.

M. le président annonce à l'Assemblée que l'état de santé de M. Kuhlmann ne lui permettra pas de présider la séance publique annuelle, et l'empêche, en tous cas, de veiller aux préparatifs de cette séance dont il y a lieu de se préoccuper dès à présent. En conséquence, et sur l'initiative de M. Kuhlmann, le Conseil d'administration a désigné M. le vice-président Mathias pour organiser la séance publique et la présider s'il est nécessaire.

M. Corenwinder, secrétaire-général de la Société, fera, comme les années précédentes, le compte-rendu annuel des travaux de la Société.

M. Cornut, président du comité du génie civil, a bien voulu accepter la mission de rapporteur général du concours pour suppléer M. Mathias qui s'en était chargé jusqu'ici.

Bien que les listes officielles et complètes des récompenses obtenues à l'Exposition ne soient pas encore publiées, M. le président est heureux de pouvoir signaler celles obtenues par la Société, en tant qu'être collectif et par ses divers membres.

Il mentionne le diplôme d'honneur décerné à la Société Industrielle; celui obtenu par l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, fondée sous le patronage de la Société, le grand prix remporté par M. Kuhlmann père dans dans les arts chimiques ; puis les médailles et mentions accordées à un certain nombre de membres; le détail en sera inscrits au procès-verbal dès que le dépouillement en aura été fait d'après les documents officiels. Enfin il signale à l'assemblée la promotion, au grade d'officier de la Légion d'honneur, de M. Corenwinder secrétaire général de la société depuis sa fondation, et de M. Descat-Leleux, l'un de ses membres fondateurs, ainsi que la nomination au grade de chevalier, de M. Cornut, président du Comité du génie civil, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur ; de M. Edouard-Agache membre fondateur, ancien président du Comité de filature; de M. Julien Leblan père fondateur; Alfred Motte, membre ordinaire.

M. le président se fait l'interprète de l'Assemblée pour féliciter tous les membres qui ont obtenu ces récompenses et distinctions et qui contribuent ainsi à augmenter le prestige de la Société.

Il est donné lecture de la liste des présentations ; deux candidats y sont portés; il sera voté sur leur admission à la séance de novembre.

Le Conseil général de Loir-et-Cher et le Conseil municipal de Blois, patrie de Denis Papin, ont ouvert une souscription pour l'érection, dans cette ville, d'un monument à la mémoire de cet illustre inventeur.

Une demande de souscription a été adressée au Conseil d'administration qui a voté une somme de cinquante francs. M. le président informe les personnes qui désireraient souscrire personnellement qu'elles peuvent s'adresser directement à M. le maire de Blois.

BULLETIN MILITAIRE

On lit dans l'*Avenir militaire :*

« Nous avons annoncé que le général Clinchant, commandant le 1er corps d'armée et inspecteur général du Prytanée pour l'année 1878, avait reçu l'ordre de se rendre d'urgence à la Flèche avec les pleins pouvoirs du ministre, pour réprimer les actes coupables de désordre et d'insubordination qui se sont produits les 10 et 11 novembre courant.

» A la suite de l'enquête à laquelle il a présidé, le général Clinchant a, tout d'abord, confirmé l'expulsion définitive de 16 élèves, déjà renvoyés par le général commandant le Prytanée. Il a prononcé, en outre, d'après l'avis du conseil de discipline, devant lequel ils ont comparu, le renvoi immédiat de 12 autres élèves, non moins fâcheusement compromis que les premiers dans ces scènes regrettables. Le total des expulsions se trouve ainsi porté à 28 élèves.

» Ces mesures de rigueur, réclamées par la gravité du cas dans lequel se sont mis les mutins, ont été portées par la voie de l'ordre à la connaissance du personnel du Prytannée, et le calme est aujourd'hui complètement rétabli dans cet établissement. »

—

Nous remarquons parmi les 112 officiers supérieurs qui viennent d'être admis à la retraite en vertu de la nouvelle loi votée par les Chambres M. le colonel Compagnie, du 16e régiment de chasseurs à Valenciennes, et M. le colonel de cavalerie de Baillencourt, à Douai.

—

Un prix annuel de 400 francs sera désormais décerné au sous-officier d'artillerie, ayant plus de cinq ans de service, qui, dans son régiment, aura été jugé, comme le plus méritant, par le comité des inspecteurs généraux de cette arme.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Sur la proposition du Préfet, et l'avis conforme du Conseil Général, le ministre de l'Instruction Publique a accordé à la commune de Bousbecques la somme de 8.000 francs, comme subvention pour l'établissement de deux écoles (filles et garçons).

—

Voici le rôle des affaires qui seront jugées par la cour d'Assises du Nord, dans sa session supplémentaire de décembre.

Lundi 2. Victor Cathier, vols qualifiés. Défenseur, Me Victor Honoré. — Benoit Lebleu, détournement et faux. Défenseur, Me Httu.

Mercredi 4. Etienne Hilaire, abus de confiance et faux. Défenseur, Me Dhooghe.

Jeudi 5. Bruno Baudry, abus de confiance. Défenseur, Me Dhooghe.

Vendredi 6. Louis Florin, faux en écriture. Défenseur, Me Hattu. — Louis Loridan, attentat à la pudeur. Défenseur, Me Hattu.

Lundi 9, Alfred Cambrai et Jean-Baptiste Deleuse, vols qualifiés. Défenseurs, Mes Deschodt et Honoré. — Florimond Cerisier, vols qualifiés. Défenseur, Me Hattu. — Delparte et Dessauvages, incendie. Défenseur, Me Hattu.

—

La police a arrêté, hier, T. L. en vertu d'une contrainte par corps portant sur une somme de 24 fr. 50 pour frais d'amende.

T. L., devant une pareille situation, a payé immédiatement, et l'arrestation n'a pas eu lieu.

—

Le conseil municipal de Lille, dans sa séance de mardi, a continué la discussion du budget. Il a maintenu les subsides accordés l'an dernier à MM. Printemps, Boutry, Brisyet Mlle Cuvelier, élèves des Beaux-Arts et du Conservatoire de Paris.

Le pension de M. Keetels, peintre, a été portée à 1,200 fr.; celle de M. Laurent, violoniste, à 800 fr.

Enfin, le conseil a accordé un subside de 500 fr. à M. Capon, pensionnaire du département au Conservatoire de Paris, et a voté une allocation de 400 fr. à MM. Bondues et Flament, élèves du Conservatoire de Lille, afin de leur permettre de continuer leurs études.

—

M. le directeur des chemins de fer de l'Etat vient de prendre une décision que nous ne saurions trop louer, et que nous souhaitons de voir imiter par les autres compagnies.

Désormais pendant l'hiver, sur les chemins de fer de l'Etat, les wagons de toutes les classes et dans tous les trains devront être chauffés ; en outre, dans les salles d'attente des gares de ces chemins de fer, les poêles devront être allumés une heure avant le moment où elles sont ouvertes au public.

—

La *Grande Fanfare* se fera entendre lundi prochain, 2 décembre, à 11 h. 1/2, en l'église Saint-Martin. Voici les morceaux qu'elle exécutera :

1°. Ouverture de *Sardanapale* V. Joncières.
2°. *La bénédiction des poignards* Meyerbeer.

—

Une grande soirée fantastique, donnée par M. Fournier, célèbre physicien prestidigitateur, sera offerte lundi prochain, à huit heures, aux membres honoraires de la *Grande-Harmonie*, au siége de la société, rue du Chemin de fer.

M. Fournier a déjà donné à Roubaix, il y a quatre ans, plusieurs soirées qui ont obtenu le plus légitime succès.

—

Après les quatre accidents suivis de mort arrivés, hier et avant-hier, nous avons aujourd'hui un suicide à signaler, suicide d'autant plus regrettable qu'il a été prémédité et accompli par une jeune fille, âgée seulement de 14 ans. Malvina Vincent s'est jetée à l'eau, ce matin à sept heures, au quai de Gand. Un homme, qui se trouvait non loin de là, donna aussitôt l'alarme ; mais les secours vinrent trop tard et l'on ne retira plus de l'eau qu'un cadavre. On prétend — nous donnons ce renseignement sous toutes réserves — que cette jeune fille aurait été poussée au désespoir parce qu'elle avait été congédiée de l'établissement où elle était employée comme bobineuse.

Le cadavre de Malvina Vincent a été transporté à l'hopital.

—

La *Constitution*, d'Agen, annonce que le sieur Bonnin, homme d'affaires, a été arrêté hier, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

On croit, ajoute la *Constitution*, que sous le nom et le costume civil du sieur Bonnin se cache l'abbé Junca, originaire de la Gironde, qui, après avoir jeté le froc aux orties, s'était marié, et dont les démêlés avec la justice ont fait du bruit il y a quelques années.

Junca n'était pas un inconnu pour notre frontière. En compagnie de Moula, l'ex chanoine, dont il était le digne acolyte, il a infesté de ses prédications malsaines et ridicules pendant son exil en Belgique, la localité de Mouscron qu'il a tenté d'associer à son culte. Ses tréteaux avaient trouvé place dans un cabaret, où ses élucubrations s'épanouissaient dans la fumée et alternaient avec les consommations. Sans être devin, rien n'était facile comme de tirer son horoscope.

—

Un adroit filou, dont on n'a pu retrouver les traces, a enlevé mardi la montre de M. Philippe Verstraete, employé chez M. Amédée Prouvost, rue du Collége.

—

La cuisinière d'un fabricant de la rue du Grand-Chemin, Maria R... a été arrêtée hier. Mlle Maria avait pris la mauvaise habitude de porter dans une maison de la ville, des bouteilles de vin fin qu'elle prenait dans la cave de son patron.

—

On réclame, à la probité publique, un porte-monnaie perdu hier par une dame, et contenant 15 francs. Prière de le rapporter au Commissariat de police ou au bureau du journal.

—

Les militaires de la classe 1873 sont invités à se rendre à la gendarmerie pour y retirer leurs pièces (livrets et certificats) qui y sont déposées.

—

Voici un fait dont les logeurs sont souvent victimes. Nous le signalons à leur vigilance en deux mots.

M. Descheyver logeait rue Fin de la Guerre, à Tourcoing, un individu du nom d'Auguste Vancraynest. Avant-hier, on s'est aperçu qu'Auguste avait disparu avec tout le contenu de la garde-robe de son logeur.

On ne sait où est passé le voleur, mais que les logeurs veillent !

—

Le vol au *genièvre*. C'est une femme de Tourcoing qui vient de l'inventer ; ce sont toujours les femmes qui découvrent ces choses-là ; on sait que le vol à la *tire* a été imaginé par une femme américaine.

Sabine Delespaul, tel est le nom de la personne qui a le droit à un brevet d'invention pour l'affaire en question ; elle se présente mardi chez la femme Benoît où elle avait l'intention de mettre en pratique sa découverte et lui dit après avoir causé longtemps,

« *Si un buvro du g'nève !* » La femme Benoît refuse, prétendant qu'elle n'y tient pas. Sabine insiste. Nouveau refus. Sabine cause toujours et revient sur son offre, tant et si bien, que la femme Benoit cède. Alors Sabine lui remet quelques sous et la femme enoît part à la conquête de la liqueur flamande. Le tour était joué.

Pendant l'absence de Mme Benoit, Sabine s'empare de ciseaux et se met à détacher un grand coupon de toile d'une pièce. Malheureusement, l'opération ne se fit pas assez vite et Mme Benoit rentrant, surprit Sabine en besogne contre sa propriété.

On devine le reste. Colère de Mme Benoit et arrestation immédiate de Sabine.

—

M. Constant, commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, vient de décider que des concours de manœuvres, de télégraphie de gymnastique, etc., auront lieu, à partir du 12 janvier, entre les diverses compagnies du bataillon.

Des prix consistant en médailles et primes d'argent seront décernés aux vainqueurs.

—

Un Lillois, M. Demarcq, boulanger rue du Prieuré, à Fives-Lille, vient de gagner le lot de 30.000 francs au dernier tirage des obligations de la ville de Bruxelles.

Le titre (n° 90,845) est exposé depuis hier à l'étalage de la Banque lilloise, rue Esquermoise.

Ephémérides Roubaisiennes

28 NOVEMBRE 1862. — Le magistrat de Roubaix fait l'acquisition de sept douzaines de seaux en cuir pour les incendies. Cet achat forme le premier matériel dont on ait déposé à Roubaix pour combattre le feu.

Th'é LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

27 novembre 1803. — La chapelle des Récollets, est érigée en paroisse, sous le nom d'église St-Jacques.

Ce fut par décret du premier consul Bonaparte que cette transformation eut lieu.

Le décret portait que la nouvelle paroisse fonctionnerait avec un tiers des revenus de celle de St-Christophe.

La population de Tourcoing s'élevait alors à 10800 habitants, et l'établissement de cette seconde paroisse était de nécessité absolue.

Le premier curé de la paroisse St-Jacques fut maître Jean-Baptiste-François Laurent, né à Lille, ancien religieux augustin, d'abord curé de Marcq-en-Barœul, puis nommé à St-Jacques, le jour de son érection en paroisse. On voit encore aujourd'hui dans l'église, la pierre tombale de ce vénérable ecclésiastique. Il est mort dit l'épitaphe le 25 novembre 1812.

Les sept doyens qui lui succédèrent sont Mes A. F. Lemaire, Legrand, Libersart, Al. C. Wicart, N. J. Philippe, A. Leleu, et M. Auguste Joseph Simon, qui fut appelé à St-Jacques en 1844, et fit le transfert du siége de la paroisse à Notre-Dame, en 1849.

Nous avons donné à plusieurs reprises, des détails historiques sur la paroisse St-Jacques. Créé en 1803, elle fonctionna jusqu'en 1849 ; elle a donc eu une durée de 46 ans. G. B.

— La fabrique de Mme veuve Collette, à Allennes-lez-Marais, a été lundi le théâtre d'un horrible accident.

Un jeune homme de 16 ans, F. Marlière, occupé aux presses, a posé si malheureusement le pied dans un trou du plancher correspondant aux délayeurs de pulpe, que le pied a été instantanément broyé. Il est mort dans la soirée.

— On vient d'arrêter à Ligny un communard libéré dont l'unique occupation est de vagabonder. Il se dirigeait sur Lille. Il s'appelle Auguste Ermenegite, âgé de 33 ans, tisseur à Fresnoy. Pris en mai 1871, pour participation à la Commune, il fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine commuée en celle de cinq ans de prison. Il a déja subi depuis deux condamnations.

— Le tribunal de Montreuil a condamné par défaut, pour faits ignobles, un prêtre indigne, nommé Théophile Framerie, qui paraît avoir réussi à passer la frontière.

— Mardi matin, à 4 heures 1/2, un grand incendie a éclaté dans la fabrique de MM. Bernard-Tilloy et Cie au Pont-de-Courrières.

Le feu s'est déclaré dans un grand magasin de bois et de matières inflammables.

Le gazomètre était voisin de ce grand établissement; on a eu de grandes inquiétudes. Heureusement on a pu éviter un accident de ce côté.

L'incendie est probablement dû à ce que le brai a été versé trop chaud dans les récipients.

Les pertes sont très-importantes, mais elles sont assurées à plusieurs Compagnies.

L'établissement possédait trois pompes qui ont rendu de grands services. Les pompes de Courrières, d'Harnes et d'Estevelles se sont empressées d'accourir et ont montré un grand dévouement.

— Le sieur Bourgeois, fabricant de chaussures et ancien maire de Glageon, qui avait été arrêté à Copenhague, a été remis lundi entre les mains de la gendarmerie française et écroué le soir, à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 novembre — Maria Barrois, rue de la Station. — Gustave Debucquoy, Marlière. — Victor Janssens, Croix-Rouge. — Florimond Voreux, Blanc-Seau. — Albert Delberghe, Phalempins. — Maria Perque, Mal ense. — Désiré Vanzeveren, rue Ste-Germaine. — Julien Provost, rue du Bocquet. — Marguerite Dervaux, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 novembre. — Liévine Virgo, 36 ans 3 mois, épouse de Charles Picavet, rue Neuve de Roubaix. — Angèle Deproost, 9 mois, Blanc-Seau. — Marie Vanhauwaert, 1 an 8 mois, Chemin de la Belle-Vue.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

Séance générale du 27 novembre

Les Comités catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai ont inauguré hier soir leur assemblée générale annuelle, la sixième depuis leur fondation. La salle du Cercle Saint-Augustin suffisait à peine à contenir la foule de catholiques venus pour assister à cette réunion.

Au bureau avaient pris place Mgr Mermillod, président du Congrès; Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique; M. le comte de Caulaincourt, président du Comité catholique de Lille; M. Champeaux, secretaire; M. le comte de Nicolaï, président du Comité catholique du Pas-de-Calais; M. le comte de Melun; M. Baudon, président de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Paris; Mgr Scot; M. l'abbé Didiot, doyen de la Faculté de Théologie de l'Université catholique de Lille; le T.-R.-P. Delaporte, supérieur général des Prêtres de la Miséricorde et M. Félix Clement.

Après la prière, Mgr Mermillod a donné lecture, aux applaudissements, de l'assemblée, du télégramme suivant que son Eminence le cardinal Nina a daigné lui adresser au nom de N. S. P. le Pape :

« Rome, 27 novembre.

» Sa Sainteté, du fond de son cœur, envoie » la bénédiction sollicitée pour les travaux et » les membres du Congrès catholique de » Lille.

» Card. NINA, secrétaire d'Etat. »

Mgr Mermillod fait ensuite connaître l'organisation des commissions du Congrès.

M. de Caulincourt remercie, au nom du Comité de Lille, tant les cotholiques présents au Congrès, que ceux qui lui ont exprimé leurs regrets de n'y pouvoir assister, empêchés par des raisons impérieuses d'affaires ou de santé. Puis, se tournant vers Monseigneur Mermillod, il lui adresse ces paroles que nous sommes heureux de reproduire ; elles répondent à d'odieuses attaques contre l'éminent prélat, dont la presse catholique a déjà fait justice :

» A Lille, vous n'êtes pas étranger : n'avez-» vous pas pris part à nos fêtes, au splendide » couronnement de Notre-Dame de la Treille? » En France il n'est pas étranger, cet esprit » éminemment français, cet héroïque évêque, » qui, dans la plus extrême détresse, alors » que nos soldats cherchaient un abri par delà » la frontière, remplaça pour eux la famille » absente, en leur prodiguant les soins les » plus paternels. Recevez ici l'hommage de » notre profonde reconnaissance. Nous avons » ressenti vos douleurs, nous sommes heu-» reux d'entrevoir de meilleurs jours pour lu-» lustre prélat, l'infatigable apôtre, qui nous » fait l'honneur de présider notre Congrès et » de prendre part à nos travaux. »

M. de Caulaincourt, parlant ensuite des Comités catholiques, expose combien dans les œuvres il est utile de centraliser tous les efforts, il insiste sur la nécessité des travaux pratiques, et descendant à des considérations particulières, il cite comme modèle en ce genre, la *Fédération des Œuvres catholiques belges.*

M. de Nicolaï, dans un discours qui répond en termes éloquents aux sentiments de tout l'auditoire, rappelle le deuil de la catholicité à la mort de Pie IX. Il retrace à grands traits les principaux actes qui ont illustré la vie du grand Pontife et ses vertus héroïques. Pie IX a été l'inspirateur des comités catholiques et il a donné à plusieurs reprises des marques insignes de son affection pour les catholiques de nos départements du Nord.

Pie IX est un saint protecteur de plus pour l'Eglise militante. Dans les épreuves qui peuvent nous être encore réservées nous invoquerons son intercession avec confiance.

L'Eglise a retrouvé en Léon XIII un continuateur de ses vertus, un chef suprême qui a déjà donné des preuves de sa sagesse et de sa fermeté.

A la suite de ce discours, *Mgr Mermillod* annonce qu'il sera célébré vendredi à 10 h. 1/2, dans la Basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, un service solennel pour Sa Sainteté Pie IX, et engage vivement les personnes présentes à y assister.

Il était juste que, dans un Congrès catholique tenu à Lille, les premières paroles fussent prononcées en faveur de l'œuvre capitale de notre ville, de l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille.

M. de Melun a rempli ce devoir, et après avoir retracé l'origine du culte de la Vierge de Lille, et esquissé l'historique de la collégiale de Saint-Pierre, il a rappelé à la générosité des Lillois, l'œuvre de la reconstruction de notre Basilique, la future cathédrale d'un évêché qui sera un jour comme le couronnement de tant d'œuvres catholiques créées à Lille.

Mgr Mermillod prend en dernier lieu la parole, et dans une chaleureuse allocution que nous ne pouvons que résumer, il expose le but et les moyens d'action des Comités catholiques.

Leur origine, a-t-il dit, est aussi vieille que l'Eglise : l'Eglise ne veut pas que les laïcs se contentent de jouir des biens spirituels sans en aider la diffusion : elle a besoin de l'apostolat des laïcs. C'est cette nécessité qui a été comprise par quelques vaillants catholiques, qui s'étaient réunis dans la prison Mamertine au lendemain du Concile du Vatican.

Le but, il est renfermé dans cette devise : « *Instaurare omnia in Christo.* » Rétablir le Christ en toutes choses, dans le domaine du vrai par l'enseignement chrétien, dans le domaine du beau par l'art chrétien, dans le domaine du bien par la charité chrétienne. Voilà le but des Comités.

L'éloquent prélat répond ensuite aux objections que rencontre l'œuvre des Comités. Les uns la jugent *infructueuse*, comme si toute œuvre ne devait pas être laborieuse à son début ; nous semons le bon grain, Dieu le fera germer selon les desseins de sa Providence. Les autres la jugent *imprudente*, comme si la prudence en pareille matière est autre chose qu'« un oreiller pour la paresse. »

Quant aux moyens d'action des Comités, ils consistent à mettre en rapport les hommes de zèle et de foi, à étudier, en se plaçant sur le terrain de la théorie et de la pratique, les questions les plus essentielles, enfin à s'encourager pour tendre, sans témérité, mais sans défaillance, à la restauration de la société chrétienne.

Nous ne sommes ni les contempteurs, ni les flatteurs du siècle et nous aimons véritablement et ardemment notre pays.

Développant cette idée, l'éminent prélat rend un éloquent hommage à notre patrie. Il rappelle cette parole que tout homme a deux pays : le sien et puis la France ; elle rend bien les sentiments qu'il éprouve. C'est vers la France que se tournent les regards du monde entier alors même que Dieu l'éprouve cruellement, comme à l'époque où ses soldats vaincus vinrent demander un refuge à la Suisse.

Ce n'est point sans une vive émotion que ces paroles du vaillant évêque reportent nos souvenirs à ce temps où il fut l'ange de la charité et du dévouement pour les malheureux internés de la Suisse. Nous avons alors contracté une dette de reconnaissance, l'accueil qui a été fait à Lille à Mgr Mermillod lui aura prouvé que nous nous en souvenons.

Après que l'assistance, pieusement agenouillée, a reçu la bénédiction épiscopale, la séance est levée.

(*Vraie France*) HENRY LE FRANC.

Enigme

Je dois mon origine à un certain perronnage
Dont le nom gît dans un 1 vre sacré :
Certes, c'eût été grand dommage
Si je fusse resté des hommes ignoré.
Aux caprices de la nature
Comme eux je fus soumis : c'est la vérité pure ;
Car il est parmi nous des petits et des grands,
Dans tel pays des noirs, dans tel autre des blancs
On me voit au sein des campagne :
En ville je nais rarement ;
Je me plais mieux sur les montagnes,
Dans les forêts, les bois, jamais ne me trouvant,
Attendu que pour moi leur fraîcheur est mortelle.
Quand je suis encore jeune, un souffle d'Aquilon
Me fait souvent rougir : de Phébus un rayon
Sur moi dans l'âge mûr cause aussi chose telle.
J'ai partout même sort, celui d'être pendu.
Vient-on me séparer de ma mère et nourrice ?
C'est pour me transférer au lieu de mon supplice :
Aux pieds je suis foulé, mon sang est répandu,
Mes bourreaux en sont teint, pour eux c'est un délice
Que de s'en abreuver ; et par la roue enfin
(Car dans ce monde il faut que tout périsse)
Je termine, hélas ! mon destin.

Le mot du énigme d'hier est : *Procès.*

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laque-cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Architecture Industrielle
V. DUBREUIL, ingénieur-architecte. Spécialité des constructions et installations industrielles, charpentes en fer à grande portée, (supprimant 70 à 80 0/0 des colonnes dans les rez-de-chaussée Usine); médaillées à l'Exposition universelle de 1878; deux autres médailles à la Société Industrielle du Nord de la France, pour constructions et études industrielles. 14945